

ARRETE SUR LA CIRCULATION
SAUR
Branchement au réseau Assainissement
pour Madame VASSET Julie et LEFEBVRE Antoine – 463 chemin de l'Eglise
du mardi 30 septembre au jeudi 2 octobre de 8h00 à 17h00
et jusqu'à la fin des travaux si nécessaire

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de **La SAUR**,
Représentée par M. HETTIET Sébastien 06 30 13 75 89
02 31 20 40 62 de procéder aux travaux indiqués

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée à dévier et réglementer la circulation pendant 10 jours " Chemin de l'Eglise à partir du **mardi 30 septembre au jeudi 2 octobre de 8h00 à 17h00** et jusqu'à la fin des travaux

ARTICLE 2

L'entreprise est autorisée à fermer la circulation « sauf riverains » Chemin de l'Eglise à partir du 30/09/2025 et jusqu'à la fin des travaux ; La déviation se fera par le chemin des Monts en venant du Calvaire et par le chemin du Haut Ravin en venant de la route du Canet

ARTICLE 3

L'entreprise est autorisée à faire une ouverture de chaussée, les travaux sont prévus en fonçage

ARTICLE 4

L'entreprise est chargée d'afficher le présent arrêté et de mettre en place les panneaux de signalisation correspondants,

ARTICLE 5

L'entreprise devra prévenir les riverains de ces travaux,

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, au commissariat de Police ainsi qu'aux pompiers chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 30/09/2025
Le Maire, Christian Minot

